

## Mise en place d'une cellule d'appui aux entreprises en difficulté ponctuelle

Poitiers le 10 décembre 2018

Les mouvements sociaux débutés mi-novembre, ont eu notamment pour incidence de ralentir l'activité économique de certaines entreprises du département et de les placer en situation économique délicate. Ces constats ont récemment été partagés par la Préfète de la Vienne avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

Des premières mesures visant à répondre aux dirigeants d'entreprises et gérants de commerce ont été annoncées et seront mises en œuvre au cours de ces prochaines semaines.

A cet effet, une cellule d'appui aux entreprises en difficulté ponctuelle est créée dans le département de la Vienne à compter d'aujourd'hui. Elle se réunira à un rythme hebdomadaire et sera installée cette semaine.

Constituée des services de l'État et d'organismes publics compétents et coordonnée par le sous-préfet de Châtellerault, cette cellule a pour objet de:

- recueillir les difficultés rencontrées par les entreprises ;
- assurer le suivi des demandes individuelles dans des délais rapides;
- présenter les mesures d'accompagnement des entreprises.

Chaque professionnel rencontrant des difficultés liées aux évènements actuels, est invité à formuler sa demande à l'adresse <u>na.gestion-crise@direccte.gouv.fr</u> et recevra une réponse individualisée rapide.

## **Contact presse**

Valérie COURRECH– Responsable du Service de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne – valerie.courrech@vienne.gouv.fr – 06.15.56.12.84





